déc. 1848

MONSIEUR

NOU
à ses meml
lir avant d
clergé infi
niblement
la privatio
misérables

Occupé
cette parti
remède, et
occupé co

Le clerg
charité, a s
à lui-mêm
ceux de se
d'interrom
dont il pa

Cepe
humains s
l'honneur
Décidé fe
comptons
sa coopér
ainsi que
l'archevêc

En n
moins so
établissem

Édit. 1848.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,

18 DECEMBRE 1848.

MONSIEUR,

NOUS avons entendu souvent le clergé du diocèse se plaindre avec amertume de ne pouvoir offrir à ses membres un lieu de refuge pour se reposer à la fin de leur carrière évangélique, et pour se recueillir avant de faire le voyage de l'éternité. Qui ne sentirait, en effet, l'importance d'un hospice pour le clergé infirme, quand il voit les vénérables vétérants du sacerdoce, faibles et abattus, rechercher péniblement un asile pour s'y abriter, s'y faire servir par des mains mercenaires, et finir leurs jours dans la privation de ces soins intelligents que la charité et le dévouement religieux prodiguent au plus misérables dans nos villes ?

Occupé depuis long-temps de ces pénibles réflexions, et témoin journalier des misères réservées à cette partie si respectable de la milice sacrée, nous avons recherché les moyens d'y apporter quelque remède, et nous voulons vous en faire part, à la demande de Monseigneur l'Archevêque, toujours occupé comme nous de l'honneur et de l'intérêt du corps dont il est le chef.

Le clergé, en distribuant avec générosité le fruit de ses épargnes aux œuvres de l'éducation et de la charité, a semblé, jusqu'à ce jour, songer beaucoup plus au bonheur de ses ouailles qu'à se procurer à lui-même les jouissances du bien-être et de l'aisance. Bien que fortement ému du sort réservé à ceux de ses membres que l'âge ou que la maladie relègue en dehors du camp, il a cru peu possible d'interrompre le cours ordinaire de ses libéralités, pour diriger effectivement ses vues sur une entreprise dont il paraissait être lui-même l'objet.

Cependant le temps est venu de mettre la main à cette œuvre, sans s'arrêter à des calculs trop humains sur les difficultés que pourrait en offrir l'exécution. La protection que se doivent des frères, l'honneur du sacerdoce et de l'Eglise réclament impérieusement un hospice pour les prêtres infirmes. Décidé fermement à réaliser cette idée puisée dans les principes fondamentaux du catholicisme, nous comptons avec confiance sur les bénédictions du ciel, et nous présumons que le clergé nous aidera de sa coopération ; nous y comptons d'autant plus volontiers, que nous en connaissons mieux l'esprit ainsi que le désintéressement, dont nous avons éprouvé les effets avec bonheur dans la construction de l'archevêché.

En méditant sur les divers moyens de réaliser ce projet, nous nous sommes convaincu qu'il fallait moins songer à la promptitude qu'à la certitude du succès. Car, si d'un côté il convient de donner à un établissement de ce genre des formes et des dimensions qui soient en rapport avec sa destination, de

l'autre, il nous faut calculer les fonds et les ressources probables sur lesquels nous croyons pouvoir compter pour cet objet. L'exiguité des revenus ecclésiastiques en ce diocèse ne permettant pas au clergé de mettre à notre disposition une somme suffisante pour l'exécution immédiate de cette belle entreprise, nous avons dû songer à vous suggérer un mode de souscription qui pût obvier aux difficultés des temps, et réunir les avantages d'un versement immédiat.

En conséquence, nous vous proposons une souscription dont le montant ne dépasse pas les bornes de vos ressources, et payable par versements modiques et en des *termes* faciles et éloignés, laissant à votre générosité le soin d'en déterminer le *quantum*. Cette souscription serait payable en quatre années, et le premier versement s'en ferait dans le cours de l'été de 1849, et ainsi pour les années subséquentes.

Si ce plan mérite l'approbation du clergé, nous reposant sur le montant à venir de la souscription proposée, comme sur une base des plus solides, nous pourrons, au moins nous en avons l'espérance, nous pourrons, sans attendre les versements complets, procurer à nos frères infirmes un refuge honorable et digne de leur caractère sacré.

Nous avons dû songer pareillement à déterminer la place la plus convenable pour la destination de cet hospice. Nous avons cru d'abord, et il nous a été suggéré que la campagne devait être préférée à la ville, parce que l'asile en projet semble plus spécialement destiné à ceux de nos vénérables frères qui auront blanchi au service des âmes dans les missions et dans les paroisses de la campagne. Dans cet âge de décrépitude, l'homme poursuivi par la mélancolie, l'isolement et les infirmités, a besoin d'un régime et de soins qui soient en accord avec ses goûts et ses habitudes de vie. Cependant, tout le prix que l'on peut attacher à ces avantages ne saurait entrer en parallèle avec ceux que présente la ville. L'expérience que nous avons acquise de la faiblesse humaine dans tous les âges de la vie, nous a appris que l'infirme, ou le vieillard, arraché du lien de ses habitudes et de ses connaissances, souffrira également, en quelque lieu qu'il soit relégué. Si on le place à la campagne, il devra recevoir les soins de mains mercenaires et quelquefois avides d'exploiter sa décrépitude ; et de plus les misères de cet âge seront confiées à des personnes incapables d'en apprécier les causes, d'en supporter les inconvénients, et surtout d'en adoucir les amertumes pour ce temps de la vie où l'homme éprouve une soif ardente de sympathie et de consolations. La ville, au contraire, offrira au vénérable vieillard une société ecclésiastique de tous les jours, l'encouragement des supérieurs, la sympathie des confrères, les soins médicaux immédiats, et surtout le bonheur inappréciable d'être servi dans les maladies et assisté au dernier moment par la main de la divine charité, par des Religieuses. Heureux le prêtre qui, après avoir supporté le poids du jour, et ouvert le ciel à tant d'âmes, peut rendre son dernier soupir sous la protection de ces anges de piété et de dévouement !

Nous espérons donc pouvoir confier la direction de l'établissement projeté à des Religieuses de la charité, que nous aurons bientôt en cette ville, si Dieu daigne agréer et bénir nos vœux.

Enfin, monsieur, nous vous avouerons, sans crainte de déconcerter votre générosité, que nous estimons le prix total de l'entreprise à la somme approximative de £1900, et que cette somme serait égalée, si tout bénéficier, proportion gardée des revenus relatifs, souscrivait pour la somme de £25, payable en quatre années, comme il est dit plus haut, et le reste du clergé dans la même proportion.

Maintenant, monsieur, permettez que je compte avec confiance sur votre coopération à une œuvre si éminemment charitable et religieuse, que je soumets à votre sérieuse méditation.

Je vous prie de me donner une réponse, et de vouloir bien y spécifier le montant de votre offrande aussitôt que vos occupations vous en donneront le loisir.

Je suis bien cordialement, Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

+ P. F. Ev. de Sidyme

